

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le contrat doit être effectué par une personne majeure qui sera présente pendant le séjour. La location est personnelle et nominative, elle ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping (sauf accord du gestionnaire)

Vos adresses de messagerie seront utilisées dans le cadre commercial, en cas de refus nous faire parvenir un mail en ce sens à [info@camping-jardins-atlantique.com](mailto:info@camping-jardins-atlantique.com)

Toute personne devra respecter le règlement intérieur du camping qui est à votre disposition au bureau d'accueil. Nous vous remercions d'en prendre connaissance.

Photos et plans non contractuels

### CAPACITE D'ACCUEIL

Il ne sera accepté que le nombre de personnes inscrites sur le contrat, des frais de modification de contrat pourront être pris (5 € T.T.C.). Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est interdit de dépasser le nombre d'occupants prévus dans chaque location. Toute personne au-delà de la capacité prévue se verra refuser l'accès.

### RESERVATION, MODALITES DE PAIEMENT

Attention : la facture sera éditée au nom indiqué lors de la réservation

Le contrat ne devient définitif qu'après l'envoi de la confirmation par le gestionnaire du camping.

Paiement par chèque, mandat, carte bancaire, chèque vacances et espèces.

Pour les allocataires VACAF, un dossier doit être établi au moment de la réservation.

Le solde du séjour sera à régler 4 semaines avant votre arrivée. Si vous réservez moins de 4 semaines avant votre arrivée, vous réglez la totalité du séjour à la réservation.

A défaut du paiement intégral 4 semaines avant votre arrivée, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation.

### CAUTIONS

Des cautions : 15 € pour le pass barrière, 3 € par bracelet, vous seront demandées par chèque bancaire, carte bancaire ou espèces à votre arrivée

### ARRIVEE AU CAMPING

Avant toute installation, les formalités complètes d'inscriptions seront effectuées à l'accueil par le responsable (personne majeure) uniquement pendant les horaires d'ouverture de l'accueil.

Il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé ou arrivée retardée quelles qu'en soient les raisons.

Les visiteurs doivent être autorisés par le gestionnaire à pénétrer sur le terrain, ils sont sous la responsabilité du campeur qui les reçoit et n'ont pas accès aux espaces aquatiques.

Les barrières du camping sont ouvertes de 6 h 00 à 23 h 00

### LES ANIMAUX (1 maximum par emplacement)

Les animaux ne sont autorisés que sous surveillance (ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés au terrain de camping) et tenus en laisse, sauf les chiens de 1ère catégorie « chiens d'attaque » (pit-bulls). Les chiens de 2ème catégorie « de garde et de défense » (rottweiler,...) devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure (art. 211-5 du C.R.). Le carnet de vaccination de votre animal et son numéro de tatouage ou puce doivent être présentés à votre arrivée. Pour le respect de chacun, nous tenons à ce que les espaces de vie soient respectés (prenez les précautions qui s'imposent).

### DROIT A L'IMAGE :

Vous autorisez le camping à utiliser les photos de vous et/ou de votre enfant qui pourraient être prises au cours de votre séjour, sur tout type de support, pour les besoins publicitaires du camping Les Jardins de l'Atlantique sans aucune contrepartie.

### SPECIFICITE :

#### - HEBERGEMENT

Le prix comprend : le nombre de personnes en fonction du couchage (enfant en bas âge compris), un véhicule de tourisme, une bouteille de gaz. Il est interdit d'installer une toile de tente sur l'emplacement d'un mobil home. Un acompte de 25 % est dû à la réservation, la location doit être soldée au plus tard 30 jours avant votre arrivée, dans le cas contraire, la location sera annulée et les sommes versées resteront acquises au camping.

Pendant le séjour, nous pourrons être amenés à entrer dans le locatif pour des réparations éventuelles.

Le matériel de chaque hébergement fait l'objet d'un inventaire, le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler le jour même toute anomalie.

Passé ce délai, la responsabilité du locataire est engagée.

Le nettoyage de l'hébergement est à la charge du locataire. En fin de séjour, un état des lieux de la location est effectué, celle-ci doit être restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats.

Une caution de 200 € sera versée à votre arrivée par chèque ou carte bancaire et sera restituée au moment du départ, ou dans un délai d'une semaine si le départ a lieu en dehors des heures d'ouverture du bureau, après vérification.

En cas de désistement 45 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera remboursé, déduction faite de 2 fois les frais de dossier, passé ce délai, les sommes versées resteront acquises au camping. Pour les annulations à J-30 la totalité du séjour est exigée. Aucun remboursement en cas de désistement sur le site, départ anticipé ou arrivée retardée.

#### - EMPLACEMENT

A compter du jour prévu d'arrivée, si le locataire n'a pas prévenu de son retard et de sa nouvelle date d'arrivée, le contrat de location sera annulé le jour même dès 20 h.

En cas de désistement, l'acompte et les frais de dossiers resteront acquis. La facture est établie, au minimum, suivant les dates de réservation.

Prévoir un enrrouleur de 25 m, pour le raccordement électrique

### RESPONSABILITÉ :

Les responsabilités du camping, au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de : • Vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour. • Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations. • Dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant et circulant dans l'enceinte du camping

### DROIT DE RETRACTATION :

En vertu de l'article L. 121-20-4 - 2 du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement et d'activité de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. De sorte que, toutes les commandes effectuées ne peuvent pas faire l'objet d'un droit de rétractation.

### ASSURANCE :

Responsabilité civile voyage et villégiature OBLIGATOIRE. Nous vous recommandons de prendre une assurance annulation/interruption de séjour

La signature du contrat implique que le preneur ait pris connaissance du descriptif des lieux loués et des présentes, **qu'il renonce à leur donner une interprétation personnelle, et qu'il les accepte sans réserve.**

### SERVICE CLIENT :

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : CM2C – 14, rue Saint Jean – 75017 PARIS